

CERTIFICAT DE FORMATION OFFICIEL JA niveau B (Régional)

a certification d'un juge de niveau J.A. -B- s'obtient après plusieurs étapes :

1 réussite à une formation et un contrôle de connaissances par les régions.

La signature de chaque action effectuée en double, avec avis par les divers J.A. tuteurs des courses jugées. (2 tuteurs différents)

L'inscription par le J.A. dans le fichier course de chaque action comme stagiaire.

Validation après 5 actions de jugement en moins de 2 ans.

FORMATION THEORIQUE INITIALE

Nom : Prénom :

N° licence : N° club N° Ligue :

Date et lieu de la formation théorique

VALIDEE : OUI NON

Observations :

..... Nom du Formateur

Signature du candidat

Signature du formateur

FORMATION PRATIQUE N° 1

Nom du Juge Arbitre de la course :

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMATION PRATIQUE N° 2

Nom du Juge Arbitre de la course :

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 3

Nom du Juge Arbitre de la course :

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

FORMAT FORMATION PRATIQUE N° 4

Nom du Juge Arbitre de la course :

Course (type) : Lieu :

Poste occupé : Date :

Observations :

Signature du Juge Arbitre :

* Le retour au formateur Régional de la fiche de juge pour validation et information à la CNA pour inscription au fichier des juges et des arbitres.

* Ce retour, ainsi que l'inscription au fichier de chaque action d'officiel sur les courses sont les seuls justificatifs de la formation et de la pratique d'un officiel.

* Cette certification est valable 2 années. Elle sera renouvelée automatiquement après 8 actions de jugement au minimum pendant ces 2 ans, ou un nouveau passage de contrôle de connaissances, sous forme de recyclage, ou une suppression des listes de J.A.